Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 706

Artikel: L'idée marche : où en est le suffrage féminin en Suisse ?

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265785

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Idée marche

Où en est le suffrage féminin en Suisse?

Voici la liste des diverses actions entreprises dans 13 cantons différents, Genève non compris, à la date du 28 février 1946.

Le droit de vote féminin est accordé en matière d'instruction publique et d'assistance dans l'Eglise.

Le 21 décembre 1945, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi prévoyant le droit de vote des femmes en matière communale.

Bâle-Campagne.

Au mois de juillet 1945, M. le député Dr. Matter (libéral) a déposé une motion prévoyant l'introduction du vote des femmes sans restriction. Le Grand Conseil, au mois de janvier 1946, a décidé de soumettre la question au peuple. Bâle-Ville.

Voici les projets en discussion. 1) Projet Stohler (parti du travail) déposé le 28 septembre 1944 en faveur de l'introduction des droits politiques complets.

2) Le 29 novembre 1945, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi analogue, qui a été accepté par le Grand Conseil de Bâle-Ville.

Une pétition des femmes bernoises a été adres-ée le 16 mai 1945 au Grand Conseil réunissant 50.118 signatures et demandant l'introduction du suffrage féminin en matière communale.

Fribourg.

Au mois de novembre 1945, M. le député Colliard a demandé au Conseil d'Etat de se proen faveur de l'introduction du suffrage

En date du 15 mai 1945, les partis libéral et catholique-conservateur ont déposé une motion invitant le Conseil d'Etat à examiner si les droits politiques ne devraient pas être reconnus partiellement ou complètement aux fem-mes. Cette motion a été acceptée par le Grand Conseil le 13 février 1946.

Le 29 mai 1945, M. Bersot (socialiste), a déposé une motion en faveur de l'introduction du suffrage féminin en matière communale et

Deux motions sont soumises à l'examen du Grand Conseil, l'une de M. le député Dr. Rohner (libéral) du 22 octobre 1945, tendant à l'introduction du suffrage féminin en matière communale, scolaire, d'Eglise et d'assistance, l'autre de M. le député Eggenberg (socialiste). du 23 octobre 1945, tendant à l'introduction des

droits politiques complets Schaffhouse.

Une motion Schneeberger, déposée en 1943,

tendant à l'introduction du suffrage féminin dans le domaine de l'Eglise est pendante devant le Grand Conseil.

Soleure.

Un projet de loi est soumis au Grand Conseil, tendant à accorder le suffrage féminin en matière communale, scolaire, de tutelle et d'assistance, de même que dans le domaine des Eglises et prévoyant la possibilité de nommer des femmes dans les autorités tutélaires, les commissions scolai-res et d'assistance, même si elles n'ont pas de droits politiques communaux.

Le 30 mai 1945, M. Bettens (indépendant) a déposé une motion demandant au Conseil d'Etat d'examiner les moyens d'accorder aux femmes une part plus sociale du pays. plus active dans la vie politique

Le Dr. von Rothen (catholique-conservateur) a déposé une motion tendant à l'introduction droits politiques complets en faveur des

Le 17 juillet 1944, M. Nägeli (socialiste) a déposé une motion prévoyant les droits poli-tiques complets pour les femmes. Le 31 juillet 1945, une initiative lancée par le parti du travail a été déposée réunissant

le parti du travail a été déposée réunissant 16.107 signatures et prévoyant l'octroi des droits politiques complets aux femmes. Le 5 février 1946, le Grand Conseil de Zu-

rich a accepté par 86 voix contre 70 un projet de loi accordant les droits politiques complets

(Extrait du rapport de la majorité de la commission du Grand Conseil genevois sur la question du suffrage féminin).

Le suffrage féminin au Consistoire de Genève

Samedi 13 avril, le Consistoire de l'Eglise Protestante avait mis à l'ordre du jour de sa séance la question du suffrage féminin. Mme Cramer, membre de cette assemblée, exposa les raisons qui militent en faveur du vote des femmes : les transformations sociales qui se sont accompliés dans notre monde moderne rendent nécessaires l'octroi des droits politiques aux femmes, celles-ci pourront, grâce au bulletin de vote, exercer une action favorable pour l'établissement et le maintien de la paix.

On procéda au scrutin qui révéla une majorité

Dans les séances de ces dernières semaines, la Compagnie des pasteurs avait pris position dans le même sens.

Ainsi, à Genève, après les autorités tempoles autorités spirituelles appuient la modification constitutionnelle proposée. Nous avons lieu de nous réjouir, l'idée marche, la campagne électorale s'ouvre sous d'heureux auspices.

A. W.-G.

Relations suisses-américaines

Pour quelqu'un qui est né et a été élevé occasions ne manquent pas, et elles sont parfois nécessaires, lorsqu'il converse avec ses amis américains, de donner des expliavec ses amis américains, de donner des expli-cations sur son ancienne patrie, ou même d'en prendre la défense. Mais si par hasard ce même quelqu'un revient au pays il aura à rendre un service, identique à sa nouvelle patrie. Mieux qu'un Américain de naissance qui n'aura jamais vu l'Europe, mieux qu'un Européen qui n'aura jamais quitté son continent, ce citoyen de dou-ble nationalité, par sa double expérience, par sa double symmathie sera autorié à chercher les double sympathie sera autorisé à chercher les liens susceptibles de rapprocher ces deux peu-ples, et à attiere leur attention sur les possibi-lités qui permettraient une meilleure compréhension réciproque.

C'est véritablement un événement, après ces dix années qui marquent la fin d'une guerre mondiale, de revenir d'Amérique en Suisse. Beaucoup de choses ont changé dans le « vieux mono mais beaucoup aussi sont restées semblables.

Quelque chose est neuf, c'est l'étonnante signification que les Etats-Unis, leurs faits et ges tes, ont pris dans l'esprit du plus moyen des Européens. Bien plus encore qu'avant la guerre, les yeux et les oreilles dirigent leur attention vers ce monde d'outre-Atlantique, d'où la plus grande partie des dommages infligés à l'Europe nous arriva et où si souvent l'avenir de la civi-lisation occidentale fut discutée. Chaque pays, chaque peuple, chaque Européen individuelle-ment se vit obligé d'adopter une attitude devant ce phénomène ; d'évaluer le degré pendance ou de son indépendance ce pays, de la bienveillance ou de la désapprobation qu'il doit en attendre, et d'agir en conséquence. La Suisse n'a pas fait exception.

Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur les

relations suisses-américaines, soit en considérant l'intérêt de la Suisse en particulier, soit en lui donnant la prédominance parmi d'autres. En fait les relations suisses-américaines présentent non seulement un intérêt bilatéral mais un intérêt eu-ropéen et même international. En effet, dans ses relations avec l'Amérique, la Suisse n'est pas seule en cause mais elle représente l'Europe en-

L'Europe, aujourd'hui l'Amérique la voit comme un chaos économique et politique, un amon-cellement de ruines et de misères. L'homme de la rue, en Amérique, a une tendance trop facile rue, en Amerique, a une tendance trop rachie à considérer l'Europe comme définitivement perdue et à refuser à son gouvernement l'appui moral et matériel que nécessite une politique extérieure généralement amicale. Il est indispensable de rendre au peuple américain sa confiance en une vie européenne et en des possibilités de dévelopment bilités de développement.

Sur ce point, la Suisse peut avoir une grande influence. Elle possède aujourd'hui une écono-míe florissante, un standard de vie relativement haut, un régime démocratique qui semble avoir été épargné par l'épidémie totalitaire, une sta-bilité politique remarquable, enfin une vie cut urrelle vivante et diverse, tout ce dont l'Europe commence à peine aujourd'hui à reprendre pos-

On devrait, par tous les movens, rendre les

Américains conscients qu'il existe dans une Europe dévastée, un point central, géographi-quement central, où rien n'a été détruit, (L'hébergement des Américains permission-(L'hébergement des naires est dans ce sens un moyen idéal, il permet aux plus modestes bourses de connaître la Suisse: un échange d'étudiants, de savants, de pédagogues, de journalistes et d'artistes pourra plus tard en résulter). Il est facile d'en conclure qu'aussi longtemps que la Suisse pourra donner, l'Europe ne sera pas perdue. Les Suis-ses sont des Européens, issus de la terre européenne et de race européenne et, ce qui est po ble pour elle, sera possible pour les autres na-

Ce qui ne signifie pas toutefois que les Amé-

ricains n'aient rien à reprocher à la Suisse. Si, d'une part, on l'admire parce que pendant une longue et dure période d'oppression totalitaire, elle est restée fidèle aux principes dé-mocratiques et à sa Constitution, on estime, d'au-tre part, que seule la fidélité à une tradition principes dén'est rien, car la « démocratie », c'est quelque chose qui va se développant, évoluant et souvent, ce que l'on appelait démocratie il y a un siècle, n'en est plus une aujourd'hui. En ce qui concerne le suffrage féminin, notamment, aux Etats-Unis, c'est une chose qui va tellement de soi, que les débats compliqués et graves qui en font l'objet dans la presse suisse paraissent aux Américains en séjour chez nous du plus haut comique et comme appartenant à un autre monde, Il y a longtemps qu'en Amérique le suffrage féminin est considéré comme une base élémentaire de la démocratie, comme la suite logique et nécessaire des principes du respect, de la dignité et de la personnalité des individus. Le fait, qu'en Suisse, les électeurs doivent, non seulement, choisir leurs représentants mais aussi se prononcer sur des textes de loi concrets ne se prononcer sur des textes de loi concrets ne doit rien y changer. Quant à l'opinion courante, qui veut que les femmes suisses ne soient politiquement pas assez formées, l'Américain y répond par un profond étonnement. Il pense en lui-même, sans le dire peut-être, que ça serait alors le moment ou jamais qu'elles reçoivent une

instruction en matière politique! Une autre particularité suisse que l'Américain a de la peine à comprendre c'est la politique de neutralité, alors même que la guerre est fi-nie. Il lui manque les connaissances historiques, juridiques, etc. qui seules peuvent expliquer et justifier cette neutralité. C'est aux Suisses, individuellement, qui habitent les Etats-Unis, aux ambassades, aux consulats suisses (autant qu'ils existent) de répandre ces informations parmi les amis et connaisseurs de la Suisse. Non pas à l'occasion de fêtes nationales, par les citations habituelles des discours de nos hommes d'Etat





Les femmes et les livres

La critique littéraire vue par une femme

Sous le titre à la fois classique et frivole: Les sandales d'Empédocle, Mme Claude Edmonde Magny vient de publier un remarquable petit livre dans la collection des cahiers de philosophie: Etre et Penser (Baconnière, Neuchâtel 1945).

Remarquable parce que, sous la cuirasse d'une technicité philosophique intimidante, cet ouvrage est tout vibrant de passion en même temps que lumineux d'intelligence. Il constitue en somme une mise au point du rôle de la critique lit-

Pour Mme Magny, celui qui veut s'ériger en critique doit réunir des qualités fort contradic-toires, néanmoins conciliables par le mouvement incessant de la vie. Son œuvre doit être subjec-tive, car on ne fait rien de bon sans s'y mettre tout entier; elle est « l'une des formes, la seule légitime peut-être de l'autobiographie ». D'au-tre part, elle doit atteindre un certain degré d'objectivité, puisque le jugement du critique doit être de nature assez universelle pour devenir « une fonction historique, constructive, capable

d'annexer à la connaissance humaine des continents nouveaux ». « Exploiter à fond » les découvertes peut-être

encore trop vaguement entrevues par le poète; en dégager l'essentiel pour l'amener à figurer en bonne place dans le trésor commun, sans cesse en formation, de la pensée humaine, telle est la fonction ordonnatrice du critique littéraire, « littérature, critique, et finalement philoso-seront les trois étapes de l'ascension huphie seront maine vers la lumière ».

Cette méthode féconde où la sensibilité personnelle et le goût du critique entrent en discussion avec son jugement ordonnateur, sa culture générale et sa raison, s'emparent de l'œuvre analysée pour la passer au tamis d'une dialectique impitoyable, la reconstruire ensuite et la mettre à sa place de témoignage humain, Mme Magny nous en montre l'application au cours des études littéraires qui complètent son ou-

Pourtant, malgré toute l'admiration que doit Pourtant, malgré toute l'admiration que doit inspirer ce livre, il me fâche, et si jamais j'ai eu envie de me battre avec quelqu'un, c'est avec Mme Claude Edmonde Magny! Les générations qui ont précédé celles de cette essayiste brillante ont été élevées dans le respect des maîtres du passé et dans la volonté de faire valoir ce que leur doivent les travaux présents. Or ce respect est totalement absent des pages de M^{me} Magny, absent au point de constituer une injustice. A les lire, il semble que Sainte-Beuve n'a été qu'un' mauvais épicier incapable d'ajuster proprement ses balances; Taine et, après lui Thibaudet, de plats géographes! Pourtant si, comme le dit plats géographes! Pourtant si, comme le dit Mme Magny, la critique est une des fonctions de la conscience humaine, au même titre que la la religion ou la magie, que son rôle soit d'enregistrer certaines expériences, de déceler

certains aspects de la réalité ou encore d'incarner certaines valeurs morales ou esthétiques, qui a mieux répondu à ces exigences que l'auteur de *Port-Royal*, que celui des *Contemporains* anglais, ou même que Thibaudet, rôdant avec son lecteur dans le labyrinthe mallarméen?

A ces hommes, aujourd'hui si décriés, Mme Magny doit beaucoup plus qu'elle ne veut le reconnaître. Je n'allongerai pas ce procès, parce que c'est très ennuyeux de se battre longtemps avec une personne qui vous est sympathique et qui défend précisément des idées qui vous sont chères. Le léger travers qui m'irrite est un chères. Le léger travers qui m'irrite est trait de l'auteur plus encore qu'un défaut son ouvrage. A ce dernier, je ne vois guère qu'un reproche à adresser, c'est un certain man-que d'homogénéité,, dû peut-être aux circons-tances dans lesquelles il a été écrit.

Après avoir si bien souligné l'importance « thèmes communs » à une époque, pourquoi M¤e Magny n'a-t-elle pas illustré sa thèse sur la critique actuelle par trois études sur des œuvres se rapportant à des thèmes communs également typiques de notre époque. Elle aurait dû garden pour la publier à part sa belle étude sur Charles Morgan, dont les romans, bien que récents, sont faits d'une manière tout empruntée à l'ère du roman psychologique, et accompagner ses mor-ceaux sur Kafka et Sartre d'un chapitre sur Lawrence ou, ce qui eût été encore mieux, Ostrovski. Car le thème du désespoir abs n'engendre que celui de la mort ou celui l'action pour elle-même, et c'est bien ce thème de l'action, dernier recours du désespoir, qui donne son actualité déchirante à l'œuvre du grand romancier soviétique.

Un choix plus rigoureusement étroit des exemples donnés eût conféré aux « sautaits » co-Mme Magny toute la valeur symbolique qu'elles prennent dans un âge de désorganisation et de sère où les vrais souliers ont disparu de la circulation avec les sentiments romanesques, raisonnements logiques et le conformisme re-

Tel qu'il est, ce joli volume vert pâle, au titre énigmatique, fera les délices de tous ceux qui aiment discuter les problèmes de l'art et de la pensée; ils y trouveront le sujet de féconds débats philosophiques.

Marianne GAGNEBIN.



Publications reques

Quatre volumes, quatre traductions de l'anglais. Traductions l'un pis-aller lorsqu'on ne peut s'offrir le texte original. Sont-elles toujours satisfaisantes ? C'est une autre question.

Tout d'abord, un gros livre qui passionnera,